

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 734 494 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
20.12.2006 Bulletin 2006/51

(51) Int Cl.:
G09F 3/10 (2006.01) **G09F 3/02** (2006.01)
G09F 23/06 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **05105139.9**

(22) Date de dépôt: **13.06.2005**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU MC NL PL PT RO SE SI SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL BA HR LV MK YU

(71) Demandeur: **INTERNATIONAL GRAPHICS ARTS
LIMITED**
London N1W 1JD (GB)

(72) Inventeurs:
• **L'Inventeur a renoncé à sa désignation.**

(74) Mandataire: **Weydert, Robert et al**
Denнемeyer & Associates Sàrl
P.O. Box 1502
1015 Luxembourg (LU)

(54) **Pendentif publicitaire, notamment pour bouteilles de vin**

(57) Le pendentif publicitaire pour bouteilles, notamment pour bouteilles de vin, consiste en une feuille en forme d'une feuille mince flexible ayant une partie supérieure (2) auto-adhésive sur l'un de ses côtés, une partie inférieure (4) non-adhésive de présentation d'une publicité et une partie intermédiaire (6) non-adhésive reliant la partie supérieure (2) et la partie inférieure (4) mais étant plus étroite que les parties supérieure (2) et inférieure (4) de sorte que la partie inférieure (4) reste généralement plate si la partie supérieure est déformée en vue de la coller à une surface ronde, telle que le goulot d'une bouteille.

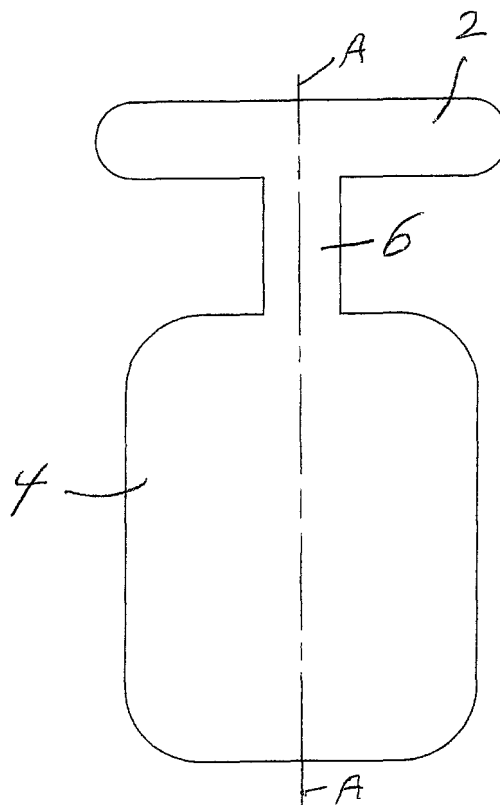


Fig. 1

EP 1 734 494 A1

Description

[0001] La présente invention se rapporte à un pendentif publicitaire, par exemple pour application à des bouteilles, notamment des bouteilles de vin.

[0002] L'on connaît des pendentifs publicitaires pour application à des bouteilles de vin, ou autres, qui consistent en une feuille (papier, carton ou plastique) simple ou double, pourvue d'un grand trou à son extrémité supérieure pour l'accrocher au goulot de la bouteille. Cette feuille de publicité connue peut tourner librement autour du goulot de la bouteille et peut être enlevée facilement de la bouteille ou être perdue involontairement. Un autre pendentif publicitaire connu comporte une bague, par exemple en matière plastique, à placer autour du goulot de la bouteille et portant une feuille imprimée simple ou double. On connaît également des manchettes de publicité en forme de pyramide tronquée à placer sur le goulot de la bouteille. Aussi cette manchette de publicité peut tourner autour du goulot de la bouteille et peut se perdre très facilement de façon involontaire. En outre elle doit être pliée pour obtenir la forme de pyramide tronquée et les bords doivent être collés ensemble.

[0003] Pour remédier à ces désavantages, la présente invention fournit un pendentif publicitaire, par exemple pour bouteilles, notamment des bouteilles de vin, formé d'une feuille mince ayant en direction d'un axe longitudinal :

- une partie supérieure auto-adhésive sur l'un de ses côtés,
- une partie inférieure non-adhésive de présentation d'une publicité, et
- un moyen de liaison interconnectant la partie supérieure et la partie inférieure mais plus étroite, en direction transversale par rapport à l'axe longitudinal, que les parties supérieure et inférieure de sorte que la courbure de la partie supérieure résultant de son collage sur une surface courbe de faible rayon, tel que le goulot d'un bouteille, ne cause pas une courbure appréciable de la partie inférieure qui reste relativement plate.

[0004] Le pendentif selon l'invention, étant collé au goulot de la bouteille ne peut donc pas tourner autour de la bouteille et reste toujours dans la position désirée. En outre, le pendentif selon l'invention, en étant collé au goulot de la bouteille, ne peut pas se séparer facilement de celle-ci et le risque de le perdre involontairement est éliminé. Parce que la partie auto-adhésive supérieure est reliée à la partie non-adhésive inférieure par la partie intermédiaire, plus étroite, la courbure de la partie adhésive pour l'appliquer au goulot d'une bouteille ne cause pas une courbure correspondante de la partie inférieure, qui reste toujours généralement plate, de sorte que la publicité imprimée sur la partie inférieure soit toujours

parfaitement lisible, et en outre, une bonne adhésion de la partie supérieure sur le goulot de la bouteille est obtenue parce qu'il faut seulement adapter la partie supérieure auto-adhésive à la forme du goulot de la bouteille, alors que la partie inférieure reste plate et permet une présentation optimale. En d'autres mots, la partie intermédiaire empêche donc la courbure de la partie inférieure lors de l'application du pendentif (c'est-à-dire de la partie inférieure) sur le goulot de la bouteille, ainsi que toute tendance du pendentif de revenir dans sa condition plate, ce qui pourrait affecter la qualité de l'application collée.

[0005] Le pendentif connu mentionné ci-avant ainsi que tous les autres moyens de publicité à accrocher ou glisser sur le goulot d'une bouteille sont appliqués manuellement mais le pendentif selon l'invention est conçu particulièrement en vue d'être appliqué automatiquement simultanément avec l'étiquette dans l'étiqueteuse. Les pendentifs imprimés peuvent être livrés disposés côte-à-côte et collés avec leur partie auto-adhésive supérieure sur une bande de papier support enroulé. Le rouleau de la bande de papier supportant les pendentifs peut être placé dans l'étiqueteuse et les pendentifs peuvent être détachés automatiquement successivement l'un après l'autre de la bande de support et appliqués par collage aux goulots des bouteilles. Il est noté que le pendentif n'est pas limité à l'application à des bouteilles mais peut être utilisé pour application à n'importe quel emballage de n'importe quelle forme ou matière, il est surtout destiné à application dans le domaine agro-alimentaire sans cependant être limité à cette application.

[0006] La publicité peut être imprimée recto-verso ou seulement recto. Le moyen de liaison peut être très court ou avoir une dimension minimale le long de l'axe longitudinal et être formé simplement par deux incisions s'étendant des côtés opposés du pendentif vers l'axe longitudinal mais terminant en une distance prédéterminée de celui-ci. De cette façon, le découplage désiré entre la partie supérieure et la partie inférieure est réalisé, à l'exception, bien entendue, de l'étroit moyen de liaison, de sorte que la partie inférieure ne se déforme pas avec la partie supérieure lorsque celle-ci est collée à la bouteille, mais reste bien présentée de façon généralement plate en-dessous de la partie supérieure. Cependant, selon le mode d'exécution préféré, le moyen de liaison est formé par une partie intermédiaire plus ou moins allongée en direction de l'axe longitudinal du pendentif et peut avoir une hauteur en direction de cet axe au moins égale à sa largeur perpendiculaire à l'axe. Le rapport entre la largeur de la partie supérieure et la largeur de la partie inférieure peut être au moins égal à 3:1. De préférence la partie intermédiaire est non-adhésive.

[0007] De préférence la partie supérieure et la partie inférieure définissent ensemble un T s'étendant vers le haut de la partie inférieure, la partie verticale du T étant généralement droite en direction de l'axe longitudinal et la partie horizontale du T peut avoir une forme droite ou courbe (arquée) dans le plan de la feuille du pendentif.

[0008] La partie inférieure peut avoir une forme généralement rectangulaire à coins arrondis ou non ou aussi une forme carrée à coins arrondis ou non. Selon d'autres modes d'exécution la forme de la partie inférieure peut être circulaire ou ovale avec l'axe majeur orienté verticalement ou horizontalement. La forme de la partie inférieure peut aussi être polygonale à coins arrondis ou non ou n'importe quelle autre forme appropriée ou désirée peut être prévue.

[0009] La partie inférieure peut avoir une largeur correspondant généralement à la largeur de la partie supérieure ou peut être moins large ou plus large que la partie supérieure.

[0010] Le pendentif est de préférence symétrique par rapport à l'axe central longitudinal.

[0011] Plusieurs formes d'exécution sont représentées sur les figures annexées 1 à 7.

[0012] Le pendentif de la figure 1 a une partie supérieure 2 auto-adhésive sur l'un de ses côtés et une partie inférieure non-adhésive 4 reliées ensemble par une partie intermédiaire allongée non-adhésive 6. Le pendentif est symétrique par rapport à l'axe central longitudinal A-A. La partie supérieure 2 et la partie intermédiaire 6 définissent ensemble une forme en T s'étendant vers le haut de la partie inférieure 4. La partie supérieure 2 est généralement rectangulaire mais avec des extrémités opposées arrondies. La longue dimension de la partie supérieure est perpendiculaire à l'axe central A-A. La partie intermédiaire 6 est aussi rectangulaire mais la longue dimension de cette forme rectangulaire s'étend en direction de l'axe central A-A. La partie inférieure 4 est généralement rectangulaire avec la longue dimension orientée en direction de l'axe central et avec des coins arrondis. Les coins formés entre la partie intermédiaire 6 et la partie supérieure 2 et entre la partie intermédiaire 6 et la partie inférieure 4 peuvent aussi être arrondis. La partie supérieure 2 est un peu plus large que la partie inférieure 4. L'on comprend que la partie auto-adhésive supérieure 2 peut être adaptée aisément à la forme ronde du goulot d'une bouteille sans causer ou provoquer une courbure de la partie inférieure 4, dû à la largeur relativement étroite de la partie intermédiaire 6 par rapport à la largeur des parties supérieure et inférieure. Cela, tel que cité ici-avant, fournit une bonne présentation de la partie inférieure 4 qui reste généralement plate, et assure la bonne adhérence de la partie supérieure auto-adhésive 2 au goulot de la bouteille.

[0013] La figure 2 représente un pendentif de forme semblable à la figure 1 avec la seule différence que la largeur de la partie inférieure diminue vers le bas en vue d'avoir une forme trapézoïdale.

[0014] Le pendentif de la figure 3 a des coins arrondis entre la partie intermédiaire et la partie supérieure et aussi entre la partie intermédiaire et la partie inférieure.

[0015] D'autres formes du pendentif sont représentées sur les figures 4 à 7, chacune de ces figures montrant le pendentif à l'état non-appliqué et aussi à l'état appliqué sur une bouteille (représentée en traits interrompus).

[0016] Le pendentif consiste en une feuille mince et flexible et peut être fabriqué en papier, en matière plastique ou n'importe quelle autre matière appropriée.

[0017] Des modifications peuvent être apportées par le spécialiste aux modes d'exécution du pendentif décrits ci-avant sans pour autant sortir du cadre de l'invention, tel que défini par les revendications annexées.

10 Revendications

1. Pendentif publicitaire, par exemple pour bouteilles, notamment des bouteilles de vin, formé d'une feuille mince ayant en direction d'un axe longitudinal :

- une partie supérieure auto-adhésive sur l'un de ses côtés,
- une partie inférieure non-adhésive de présentation d'une publicité, et
- un moyen de liaison interconnectant la partie supérieure et la partie inférieure mais plus étroite, en direction transversale par rapport à l'axe longitudinal, que les parties supérieure et inférieure de sorte que la courbure de la partie supérieure résultant de son collage sur une surface courbe de faible rayon, tel que le goulot d'une bouteille, ne cause pas une courbure appréciable de la partie inférieure qui reste relativement plate.

2. Pendentif selon la revendication 1, dont le moyen de liaison consiste en une partie intermédiaire plus ou moins allongée en direction de l'axe longitudinal.

3. Pendentif selon la revendication 2, dont la partie intermédiaire est non-adhésive.

4. Pendentif selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, dont la partie intermédiaire a une hauteur, en direction de l'axe longitudinal, qui est au moins égale à sa largeur en direction perpendiculaire à l'axe longitudinal.

5. Pendentif selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, ayant un rapport entre la largeur, perpendiculaire à l'axe longitudinal, de la partie supérieure et la largeur, perpendiculaire à l'axe longitudinal, de la partie inférieure, qui est au moins égal à 3 : 1.

6. Pendentif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la partie supérieure et la partie inférieure définissent ensemble la forme d'un T s'étendant vers le haut de la partie inférieure.

7. Pendentif selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, dont la partie inférieure à une forme sen-

siblement rectangulaire ou carrée, éventuellement à coins arrondis, une forme ronde ou ovale, ou encore polygonale éventuellement à coins arrondis, ou n'importe quelle autre forme appropriée.

5

8. Pendentif selon l'une quelconque des revendications précédentes, dont la partie supérieure a une forme droite ou courbe (arquée) dans le plan de la feuille du pendentif.

10

9. Pendentif selon l'une quelconque des revendications précédentes, ayant des coins arrondies entre la partie supérieure et la partie intermédiaire et aussi entre la partie intermédiaire et la partie inférieure.

15

10. Pendentif selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, ayant une forme symétrique par rapport à un axe central longitudinal.

20

25

30

35

40

45

50

55

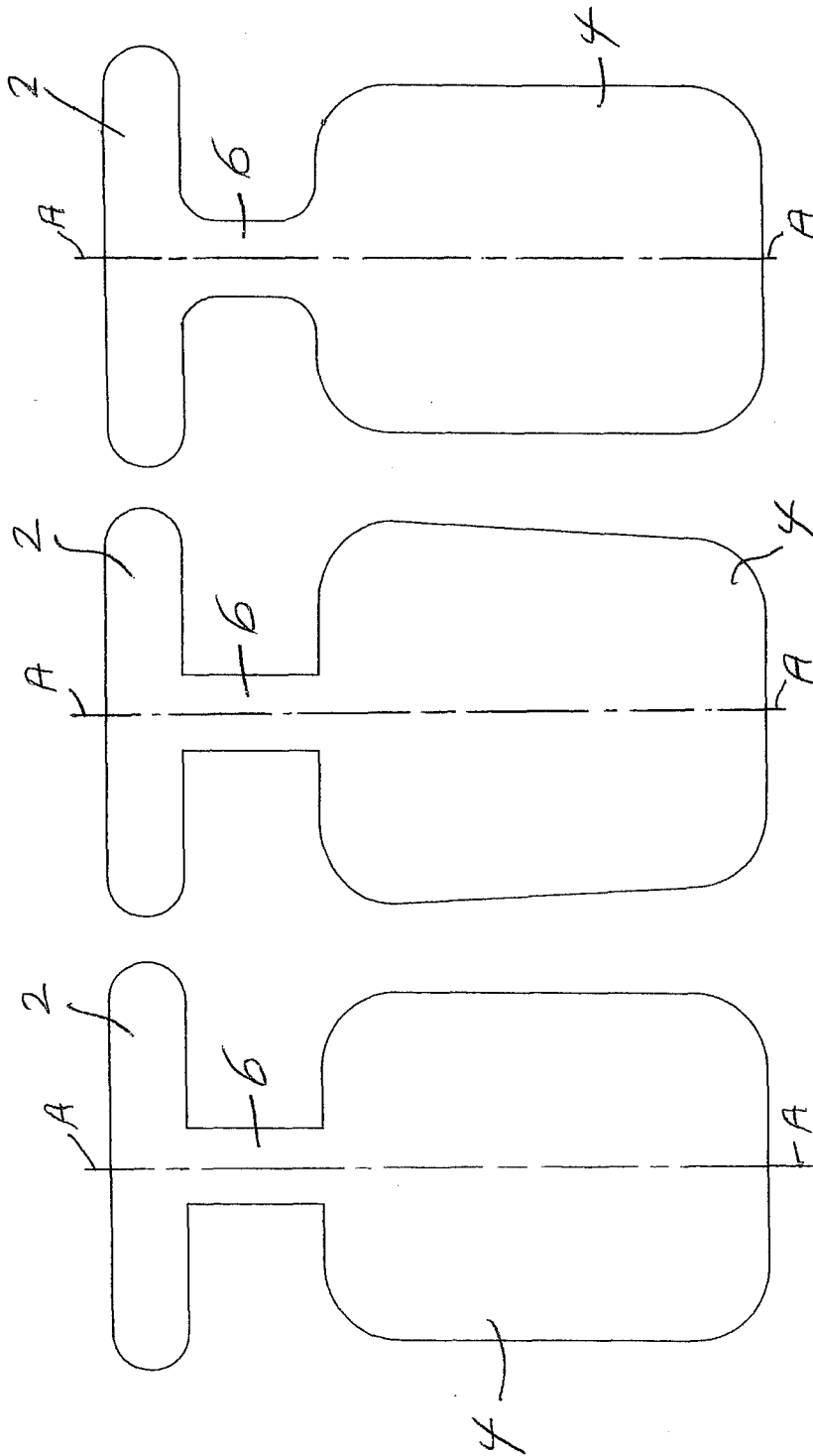


Fig. 1

Fig. 2

Fig. 3

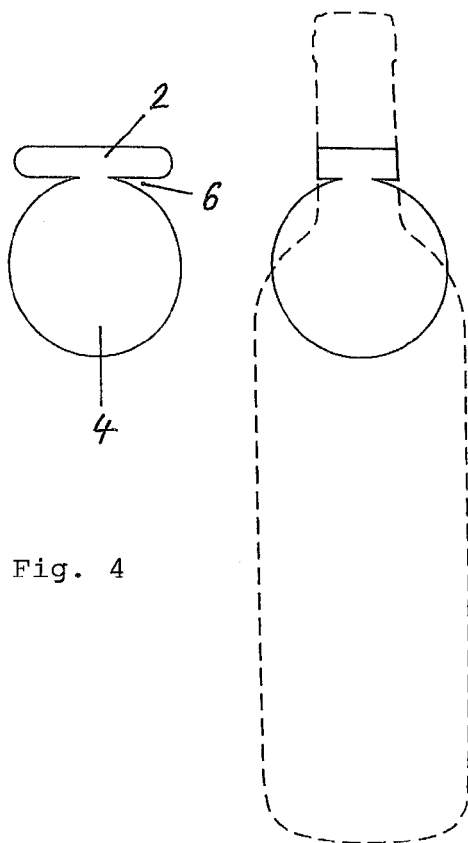


Fig. 4

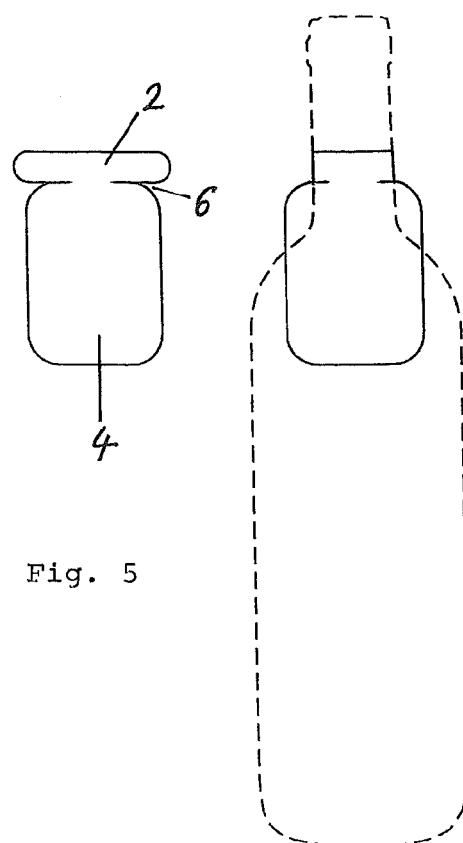


Fig. 5

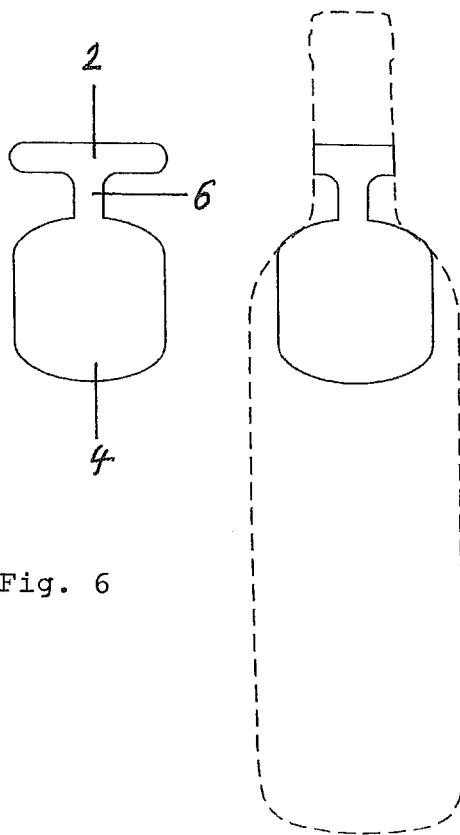


Fig. 6

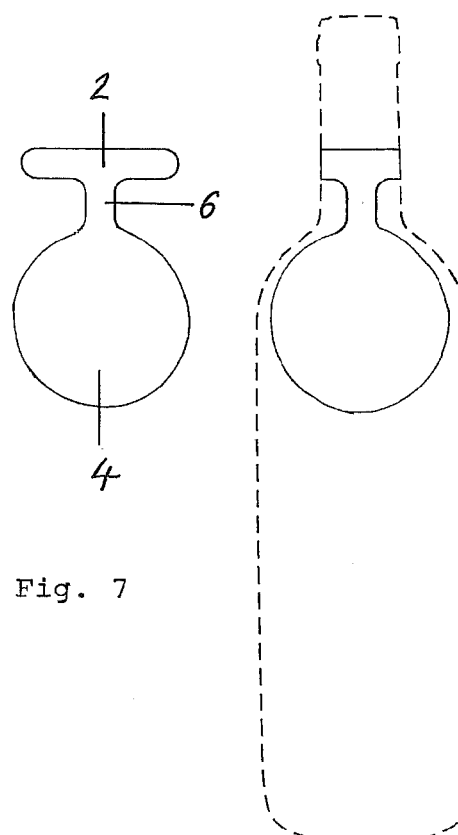


Fig. 7



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 05 10 5139

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 2003, no. 06, 3 juin 2003 (2003-06-03) & JP 2003 043919 A (OZAKI SEITAISHO:KK), 14 février 2003 (2003-02-14) * abrégé; figures 1-4 *	1-10	G09F3/10 G09F3/02 G09F23/06
X	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 2003, no. 05, 12 mai 2003 (2003-05-12) & JP 2003 002312 A (SEALEX CORP; IES:KK), 8 janvier 2003 (2003-01-08) * abrégé; figures 1,2 *	1-10	
X	GB 2 366 279 A (* MARKS AND SPENCER P.L.C) 6 mars 2002 (2002-03-06) * page 2, ligne 30 - page 3, ligne 15 * * figure 1 *	1,2,4,7, 10	
A	DE 197 16 262 A1 (ZODROW, RUDOLF, 40235 DUESSELDORF, DE) 22 octobre 1998 (1998-10-22) * colonne 3, ligne 54 - colonne 4, ligne 3 * * figures 1,2 *	1-10	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC) G09F B65D
A	GB 483 061 A (RUDOLF BARENDT) 7 avril 1938 (1938-04-07) * page 1, colonne de droite, ligne 61 - ligne 90 * * page 2, colonne de gauche, ligne 18 - ligne 21 * * figures 1,6 *	1-10	
A	US 3 149 431 A (BLISH MATHEW B) 22 septembre 1964 (1964-09-22) * colonne 2, ligne 7 - ligne 57 * * figures 1-8 *	1-10	
2 Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 20 décembre 2005	Examineur Pantoja Conde, A
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 05 10 5139

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

20-12-2005

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
JP 2003043919	A	14-02-2003	AUCUN	
JP 2003002312	A	08-01-2003	AUCUN	
GB 2366279	A	06-03-2002	AUCUN	
DE 19716262	A1	22-10-1998	AUCUN	
GB 483061	A	07-04-1938	AUCUN	
US 3149431	A	22-09-1964	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82